



MILHAUD

(Département du Gard)

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
du 04 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Luc DESCLOUX, Maire,

OBJET : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ADOLESCENTS – CMJados

Conseillers en exercice	28
Présents	24
Absents	00
Procurations	04
Date de convocation : 28 juin 2019	
Numéro de la délibération : 2019/07/054	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Luc DESCLOUX ; Joseph COULLOMB ; Elisabeth METRAZ-BRUNAND ; Huguette SARTRE ; Denis MERLO ; Cécile MARTINEZ-COULON ; Aurélie FOUCHARD ; André BOLJAT ; Jocelyne BATIGNES ; Muriel BURST ; Michel ANTON ; Jean-Philippe ARNOUX ; Frédéric ZANONE ; Sandrine CAMPOS ; Zineb HADDOU-OURAHO ; Elisabeth FESQUET ; Patrick COPPIETERS ; Xavier CAUQUIL ; Laurent RIEUTORD ; José GARCIA ; Eric PELLERIN ; Philip SERAPHIMIDES ; Isabelle DURAND-MARTIN ; Daniel MACAUD.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Dominique FESQUET à Elisabeth FESQUET ; Franca ROSSANO à Huguette SARTRE ; Nathalie PLYWACZ à Jean-Luc DESCLOUX ; Paule SIRVENT-FERNANDEZ à Isabelle DURAND-MARTIN.

ÉTAIT ABSENT :

Néant.
SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE :
Frédéric ZANONE.

**8 DOMAINES DE
COMPÉTENCES
PAR THEMES**
8.1 ENSEIGNEMENT

Vu le Code général des collectivités ;

Vu la délibération N°2016-06-062 du 13 juin 2016 instaurant le Conseil municipal des jeunes ;

Vu la délibération N°2016-06-063 du 13 juin 2016 approuvant le règlement de fonctionnement du CMJ ;

Considérant que la ville souhaite prolonger la démarche du CMJ enfants aux adolescents (de la 6^{ème} à leur majorité) afin de leur permettre de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs ;

Considérant qu'ils pourront ainsi poursuivre leur investissement dans la réflexion, la décision et l'exécution des actions déjà menées ou à mener dans l'intérêt de toute la population et rester acteurs de la vie de leur cité ;

Vu la commission municipale scolaire, enfance et jeunesse réunie le 27 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : D'approuver la création du Conseil Municipal des Jeunes Adolescents – CMJados - qui a pour objectif de proposer aux enfants élus au CMJ de prolonger leur investissement dans les actions déjà menées, développer l'expression des jeunes, les relations intergénérationnelles ; leur permettre de participer à la vie de la commune, et donner la possibilité de préparer, présenter et de réaliser des projets concrets ; de dialoguer et échanger avec les adultes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Suivent les signatures pour copie conforme

Le Maire de Milhaud
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « NIMES METROPOLE »



Jean-Luc DESCLOUX

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2019

Application agréée E-legalite.com